

VILLE DE MONTROUGE
 COMPTE RENDU ANALYTIQUE
 DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL

**du 18 mars 2001 à
 neuf heures**

N° 00 - 01

Publié conformément aux articles L, 2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

PRESENTS : M. METTON, Mme FAVRE. M PAUCARD, Mme FAVRA, M. SIMBOZEL, Mme GIBERT Muriel, M. VIROL, Mme GASTAUD, M. GIRAULT, Mlle BORDAS. M. MANONVILLER, Mme MOLIERES, M. SAINT-MARTIN, Mlle MASSET, M. FRANÇOIS, Mme MANGIAMELI-SOULAIGRE, M. RYSER. Mme BLANCO, M. TRIQUET, Mme KIM, M. HAINAUT, Mme MARTIN, M. FLAMME, Mme MERGUI-CHICHE, M. CARRE. Mme BILLARD, M. MILLOTTE, Mme BERNIER, M. FONTENAIST, Mme GIBERT Nicole, M. LAURENT, M. VINCENT, M BASSINET, Mme LASSERRE, M. ROBINEAU, Mme FINOT-FREBAULT, Mme BRAIDOTTI, M. FIET, Mme GALATEAU.

Le conseil choisit pour secrétaires de séance MM RYSER et BASSINET.

Afin de faciliter le bon déroulement de la séance, le Conseil choisit comme scrutateurs Mme BERNIER et M. VINCENT.

<i>Sous la présidence de la doyenne d'âge</i>		
I	Installation des conseillers municipaux	2-3
II	Election du Maire	3-4
<i>Sous la présidence du Maire</i>		
ffl	Détermination du nombre des Adjointes	4
IV	Elections du premier Adjoint et des suivants	5 à 10
V	Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes	10
VI	Délégation de pouvoirs du Conseil au Maire	10-11
VII	Formation des commissions municipales	11-12
vin	Désignations dans diverses commissions	12
IX	Désignations dans les établissements publics communaux	13
x	Désignations dans les sociétés à participations communales	13-14
XI	Désignations dans les syndicats intercommunaux	14-15
xn	Désignations dans les comités consultatifs municipaux	15-16
XIII	Désignations dans les associations	16
XIV	Désignations dans les conseils d'établissements des lycées et des collèges	16- 17
XV	Désignations dans les conseils d'établissements de personnes âgées	17-18
XVI	Confirmation d'un emploi de collaborateur de cabinet	18
XVII	Subventions à l'association Montrouge service et à l'association Montrouge Commerce	18-19

1 - INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Discours de Madame FINOT-FREBAULT doyenne d'âge et présidente de séance.

En application de l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales il me revient d'ouvrir la séance de mise en place du nouveau Conseil municipal.

Regardant ce conseil je suis frappée par la présence des femmes, réduite jusqu'à peu à la portion congrue. Elles sont maintenant représentées à égalité dans ce nouveau conseil et c'est là une des avancées emblématiques de la révolution tranquille de la gauche dans ce pays. C'est un des progrès voulus par les forces de la gauche plurielle et mis en œuvre par le gouvernement de Lionel Jospin. A l'heure où tant de femmes sont traitées en mineures partout dans le monde et où certaines sont considérées comme criminelles du seul fait d'être femme, je pense ici aux femmes afghanes, à l'heure où la France s'endormait et se laissait distancer par tous les pays démocratiques pour la représentation des femmes, il était temps que se manifeste clairement cette volonté d'égalité.

Ce qui me frappe aussi dans cette assemblée, c'est la force de la démocratie qui fait une place même à ceux qui s'acharnent contre elle; forte, notre démocratie l'est sans doute, mais forte et faible de sa force, si forte qu'elle semble inébranlable et que nombreux sont ceux qui ont le sentiment qu'elle n'a pas besoin qu'on la défende. Mais les taux d'abstention que nous venons de connaître, pour une élection dont on dit que c'est elle qui motive le plus les citoyens montrent qu'il nous faut travailler chaque jour pour faire comprendre à tous ceux qui se sont abstenus, et peut être plus encore aux jeunes à qui nous n'avons pas su donner l'envie de s'inscrire sur les listes, que l'avenir de cette démocratie est entre leurs mains.

C'est avec honneur et fierté que je préside cette nouvelle assemblée; élue en 1995, entamant mon deuxième mandat, consciente de mes responsabilités, j'ai pu tout au long du mandat écoulé en mesurer les difficultés. La loi démocratique me conduit à siéger dans la minorité, mais cette opposition dont je fais partie remplit pleinement son rôle puisque des suggestions faites précédemment ont été reprises et réalisées.

Je terminerai en souhaitant que les débats de cette assemblée, au cours des six prochaines années, soient démocratiques et courtois mais qu'ils n'affaiblissent pas pour autant la confrontation des idées.

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

Mme FINOT-FREBAULT rappelle les résultats officiels de l'élection municipale qui a eu lieu le dimanche 11 mars :

22 203 électeurs inscrits,

12 407 votants

se sont traduits par 12 069 suffrages exprimés, répartis comme suit :

Liste MNR - MONTRouGE SECURITE, LES FRANÇAIS D'ABORD conduite par Marie- Thérèse GALA TEA U :

821 voix soit 6.80% des suffrages exprimés

Liste soutenue par le PS, le PCF, le PRG, les verts, le mouvement des citoyens et les non inscrits - ENSEMBLE INNOVONS POUR MONTROUGE conduite par Wilfrid VINCENT

4 124 voix soit 34.17% des suffrages exprimés

Liste soutenue par l'association montrougeenne pour la défense de la démocratie communale et le parti des travailleurs - MONTROUGE DEMOCRATIE COMMUNALE conduite par Jean-Luc LE DEVEHAT

482 voix soit 3.99% des suffrages exprimés

Liste d'union UDF-RPR, RPF-DL et NON INSCRITS - AVEC VOUS POUR MONTROUGE conduite par Jean-Loup METTON

6 642 voix soit 55.03% des suffrages exprimés

En conséquence, la liste conduite par M. Jean-Loup METTON ayant recueilli la majorité absolue des voix obtient 31 sièges ; celle conduite par M. Wilfrid VINCENT obtient 7 sièges, et celle conduite par Mlle Marie-Thérèse GALATEAU obtient 1 siège.

II - ELECTION DU MAIRE

La doyenne rappelle que le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue (article L 2122-17 du C.G.C.T.).

Si après deux tours de scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Elle appelle les candidatures à se manifester :

M. SIMBOZEL au nom de la liste "Avec vous pour Montrouge" présente la candidature de M. Jean-Loup METTON.

M. BASSINET au nom de la liste "Ensemble innovons pour Montrouge" présente la candidature de M. Wilfrid VINCENT.

Mme FINOT-FREBAULT prend acte des candidatures et fait procéder au vote à bulletins secrets.

Elle proclame ensuite les résultats du premier tour :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 39
- Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

M. Jean-Loup METTON 32 voix

M. Wilfrid VINCENT 7 voix

Mme FINOT-FREBAULT déclare donc M. METTON Maire de Montrouge. Il prend la présidence de séance.

Je vous remercie pour la confiance que vous me faites une nouvelle fois pour présider cette assemblée et prendre les responsabilités qui incombent à un Maire et en particulier concernant notre Ville de Montrouge. C'est une responsabilité importante, vous savez que nous avons beaucoup de projets à mener et que cela représente donc beaucoup de travail.

Je voudrais en même temps féliciter tous les élus qui sont autour de cette table pour avoir mérité la confiance de nos concitoyens qui justifie leur place dans cette enceinte. Je voudrais leur dire, surtout pour ceux qui sont nouveaux dans cette assemblée, que c'est un travail qui est tout entier au service des Montrougiens, que nous sommes ici non pas pour d'éventuels honneurs mais surtout pour travailler pour le bien être de nos concitoyens, pour le développement de notre Ville, pour en faire une ville plus belle, où il fait bon vivre et où chacun trouve sa place. Donc c'est un travail pour lequel pendant six ans vous devrez donner tout votre temps avec beaucoup d'abnégation et d'humilité, sachez que ce n'est pas parce que l'on essaye de rendre service que l'on a en retour la considération que l'on pourrait imaginer. Sans attendre de remerciements, il faut se dévouer complètement, puisque la grandeur de la démocratie c'est que nos concitoyens nous ont fait confiance et que nous devons nous donner tout entièrement à eux pour faire en sorte que notre ville soit encore une ville plus agréable, plus belle et plus accueillante pour tous nos concitoyens, les Montrougiennes et les Montrougiens.

Maintenant nous allons commencer six années de travail, j'espère que ces six années de collaboration entre toutes les personnes qui sont autour de cette table se passeront aussi bien que les six années qui se sont écoulées, nous avons toujours travaillé en bonne intelligence, avec des opinions parfois différentes mais de manière courtoise et toujours dans le sens de l'intérêt général. Et donc je pense qu'il n'y a pas de raison que cela change.

III DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal (article L2122-2 du C.G.C.T.)

Sur cette base, le maximum de postes d'Adjointes pour la commune de Montrouge est de 11.

[

Il annonce par ailleurs son intention de procéder à la désignation de 6 conseillers municipaux délégués, comme la loi le lui permet, afin de renforcer l'exécutif municipal.

M. BASSINET remercie Mme FINOT-FREBAULT pour la façon dont elle a rempli sa tâche. Il indique que pour ce qui concerne l'exécutif municipal, c'est à dire le nombre des Maire-adjoints et l'élection de ceux-ci, son groupe s'abstiendra car il appartient à ceux que le suffrage universel a placés pour exercer cette responsabilité, de les choisir et de déterminer le nombre qu'ils entendent être.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la création de onze postes d'adjoints au Maire. Les Elus de la gauche plurielle ne prennent pas part au vote.

IV ELECTION DES ADJOINTS

• Poste de Premier Adjoint :

M METTON propose la candidature de Mme Alexandra FAVRE pour le poste de Premier Adjoint.

Mme GALATEAU signale qu'elle s'abstiendra pour cette élection.

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, le Maire fait procéder au vote puis au dépouillement.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- Bulletins blancs ou nuls : 8
- Suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 20

Mme FAVRE obtient 30 voix

Mme Alexandra FAVRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est installée Premier Adjoint, Monsieur le Maire précise qu'elle recevra délégation pour s'occuper plus particulièrement de la culture.

• Poste de Second Adjoint :

M. METTON propose la candidature de M. Francis PAUCARD.

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, le Maire fait procéder au vote puis au dépouillement.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- Bulletins blancs ou nuls : 7
- Suffrages exprimés : 31
- Majorité absolue : 20

M PAUCARD obtient 31 voix

M. Francis PAUCARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est installé Second Adjoint, il recevra délégation pour s'occuper plus particulièrement de la voirie, de l'environnement et des nouvelles technologies.

• Poste de Troisième Adjoint :

M. METTON propose la candidature de Mlle Claude FAVRA.

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, le Maire fait procéder au vote puis au dépouillement.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- Bulletins blancs ou nuls : 8
- Suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 20

Mlle FAVRA obtient 30 voix

Mlle Claude FAVRA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est installée Troisième Adjoint, elle recevra délégation pour s'occuper plus particulièrement de la petite enfance.

• **Poste de Quatrième Adjoint :**

M. METTON propose la candidature de M. Michel SIMBOZEL.

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, le Maire fait procéder au vote puis au dépouillement.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- Bulletins blancs ou nuls : 14
- Suffrages exprimés : 24
- Majorité absolue : 20

M. SIMBOZEL obtient 24 voix

M. Michel SIMBOZEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est installé Quatrième Adjoint, il recevra délégation pour s'occuper plus particulièrement de la sécurité et de la communication.

• **Poste de Cinquième Adjoint :**

M. METTON propose la candidature de Mme Muriel GIBERT

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, le Maire fait procéder au vote puis au dépouillement.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- Bulletins blancs ou nuls : 8
- Suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 20

Mme GIBERT obtient 30 voix

Mme Muriel GIBERT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est installée Cinquième Adjoint, elle recevra délégation pour s'occuper plus particulièrement du personnel et de l'administration.

• **Poste de Sixième Adjoint :**

M. METTON propose la candidature de M. Thierry VIROL

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, le Maire fait procéder au vote puis au dépouillement.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- Bulletins blancs ou nuls : 10
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue ; 20

M VIROL obtient 28 voix

M. Thierry VIROL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est installé Sixième Adjoint, il recevra délégation pour s'occuper plus particulièrement du logement.

• **Poste de Septième Adjoint :**

M. METTON propose la candidature de Mme Dominique GASTAUD

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, le Maire fait procéder au vote puis au dépouillement.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- Bulletins blancs ou nuls : 7
- Suffrages exprimés : 31
- Majorité absolue : 20

Mme GASTAUD obtient 31 voix

Mme Dominique GASTAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est installée Septième Adjoint, elle recevra délégation pour s'occuper plus particulièrement de l'enseignement.

• **Poste de Huitième Adjoint :**

M. METTON propose la candidature de M. Joël GIRAULT

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, le Maire fait procéder au vote puis au dépouillement.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- Bulletins blancs ou nuls : 8
- Suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 20

M. GIRAULT obtient 30 voix

M. Joël GIRAULT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est installé Huitième Adjoint, il recevra délégation pour s'occuper plus particulièrement des bâtiments et de la construction.

• **Poste de Neuvième Adjoint :**

M. METTON propose la candidature de Mlle BORDAS

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, le Maire fait procéder au vote puis au dépouillement.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- Bulletins blancs ou nuls : 23
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 20

Mlle BORDAS obtient 15 voix

Mlle Ariette BORDAS n'ayant pas obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin il est procédé à un second tour.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne ; 38
- Bulletins blancs ou nuls : 25
- Suffrages exprimés ; 13
- Majorité absolue : 20

Mlle BORDAS obtient 13 voix

Mlle Ariette BORDAS n'ayant pas obtenu la majorité absolue des suffrages au second tour de scrutin il sera procédé à un troisième tour.

Suspension de séance de 5 minutes à la demande de M SIMBOZEL.

M. FLAMME demande la parole, il remercie les collègues qui ont voté pour lui aux deux premiers tours et compte tenu des résultats auxquels il ne peut rester insensible pose sa candidature au troisième tour.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- Bulletins blancs ou nuls : 7
- Suffrages exprimés : 31
- Majorité absolue : 20

Mlle BORDAS obtient 15 voix
M. FLAMME obtient 16 voix

M. FLAMME ayant obtenu le plus grand nombre de voix au troisième tour de scrutin est installé Neuvième Adjoint, il recevra délégation pour s'occuper plus particulièrement des associations.

Mlle BORDAS remercie les collègues qui auraient pu l'investir et regrette de ne pouvoir accéder à des responsabilités accrues après trente ans de présence au Conseil.

• **Poste de Dixième Adjoint :**

M. METTON propose la candidature de M.Claude MANONVILLER

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, le Maire fait procéder au vote puis au dépouillement.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- Bulletins blancs ou nuls : 9
- Suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue : 20

M. MANONVILLER obtient 29 voix

M. Claude MANONVILLER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est installé Dixième Adjoint, il recevra délégation pour s'occuper plus particulièrement des affaires sociales.

• **Poste de Onzième Adjoint :**

M. METTON propose la candidature de M. Michel SAINT-MARTIN.

Mme GALATEAU pose sa candidature au poste de onzième Adjoint.

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, le Maire fait procéder au vote puis au dépouillement.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne ; 39
- Bulletins blancs ou nuls : 7
- Suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue : 20

M. SAINT-MARTIN obtient 31 voix

Mme GALATEAU obtient 1 voix

M. Michel SAINT-MARTIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est installé Onzième Adjoint, il recevra délégation pour s'occuper plus particulièrement de la jeunesse et des sports.

A la suite de ces désignations et par application des articles L 2122-1, L 2122-17 et R 2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ordre du tableau du Conseil Municipal s'établit comme suit :

1	M	METTON Jean-Loup	Maire
2	Mme	FAVRE Alexandre	1 ^{er} Adjoint
3	M	PAUCARD Francis	2 ^{ème} Adjoint
4	Mlle	FAVRA Claude	3 ^{ème} Adjoint
5	M	SIMBOZEL Michel	4 ^{ème} Adjoint
6	Mme	GIBERT Muriel	5 ^{ème} Adjoint

7	M	VIROL Thierry	6 ^{ème} Adjoint
8	Mme	GASTAUD Dominique	7 ^{ème} Adjoint
9	M	GIRAULT Joël	8 ^{ème} Adjoint
10	M	FLAMME Daniel	9 ^{ème} Adjoint
11	M	MANONVILLER Claude	10 ^{ème} Adjoint
12	M	SAINT-MARTIN Michel	11 ^{ème} Adjoint
13	M	RYSER Claude	Conseiller(e) Municipal(e)
14	Mme	BILLARD Andrée	"
15	Mlle	MOLIERES Hélène	"
16	Mme	KIM Yana	"
17	Mme	BLANCO Marie-France	"
18	M	FRANÇOIS Pierre	"
19	Mlle	BORDAS Ariette	"
20	M	FONTENAIST Marc	"
21	Mme	MARTIN Françoise	"
22	M	LAURENT Jean-Albert	"
23	M	MILLOTTE Alain	"
24	Mme	GIBERT Nicole	"
25	M	CARRE Patrice	"
26	M	TRIQUET Philippe	"
27	Mme	MERGUI-CHICHE Dominique	"
28	Mlle	MASSET Elisabeth	"
29	M	HAINAUT Olivier	"
30	Mme	SOULAIGRE-MANGIAMELI Delphine	"
31	Mme	BERNER Sandrine	"
32	Mme	FINOT-FREBAULT Jacqueline	"
33	M	BASSINET Philippe	"
34	M	FIET Jean-Michel	"
35	Mme	LASSERRE Joëlle	"
36	M	ROBINEAU Patrick	"
37	Mme	BRAIDOTTI Annie	"
38	M	VINCENT Wilfhd	"
39	Mme	GALATEAU Marie-Thérèse	"

A l'issue de cette déclaration officielle, à 10H50, Monsieur le Maire annonce une suspension de séance. Reprise de la séance à 11H05.

V INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité (les élus de la gauche plurielle ne prennent pas part au vote) d'attribuer au taux maximum les indemnités mensuelles suivantes :

Maire : 20 655 francs

Adjoint : 5 967 francs.

VI DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL AU MAIRE

Le Maire rapporte qu'en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut, par délégation, charger le Maire, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

1. d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,

2. de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,
3. de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires,
4. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget,
5. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
6. de passer les contrats d'assurance,
7. de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
8. de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
9. d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
10. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 30 000 francs,
11. de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
12. de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
13. de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
14. de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
15. d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code,
16. D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, quels que soient l'objet du litige, la juridiction devant laquelle il est porté, et que ce soit en première instance, en appel ou en cassation ;
17. de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux,

Ces dispositions sont destinées à assurer à l'action communale plus de rapidité d'exécution, sans que le Conseil soit pour autant laissé dans l'ignorance de la marche des affaires, car le Maire a obligation de lui rendre compte des décisions qu'il aura prises, lors de chacune des réunions obligatoires. Le Conseil Municipal peut mettre fin à cette délégation.

Adopté à l'unanimité (abstention de la gauche plurielle)

VII FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Maire rappelle qu'en application de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Dans les communes de plus de 3500 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Le Maire est président de droit de chacune des commissions.

Trois commissions ont été instituées par le précédent règlement intérieur du Conseil :

- **1^{ère} commission : FINANCES - PERSONNEL - ADMINISTRATION**
- **2^{ème} commission : TRAVAUX - URBANISME - ENVIRONNEMENT**
- **2^{ème} commission : JEUNESSE - SPORTS - CULTURE - AFFAIRES SOCIALES - SANTE**

Le Conseil procède à l'unanimité à la répartition de ses membres dans les différentes commissions :

- **1^{ère} commission : FINANCES - PERSONNEL - ADMINISTRATION**

M. METTON, M. SIMBOZEL, Mme GIBERT Muriel, M. VIROL, Mlle MASSET, Mme SOULAIGRE-MANGIAMELI, M. HAINAUT, Mme MARTIN, Mme MERGUI-CHICHE, Mme GIBERT Nicole, Mme BERNIER, M. VINCENT, Mme FINOT-FREBAULT.

- **2^{ème} commission : TRAVAUX - URBANISME - ENVIRONNEMENT**

M. PAUCARD, M. GIRAULT, M. FRANÇOIS, M. RYSER, M. TRIQUET, M. CARRE, Mme BILLARD, M. MILLOTTE, M. FONTENAIST, M. LAURENT, M. ROBINEAU, Mme LASERRE, M. FËT.

- **3^{ème} commission : JEUNESSE - SPORTS - CULTURE – AFFAIRES SOCIALES - SANTE**

Mme FAVRE, Mlle FAVRA, Mme GASTAUD, Mlle BORDAS, M. MANONVILLER, M. SAINT-MARTIN, Mme MOLLIERES, Mme KIM, M. FLAMME, Mme BRAIDOTTI, M. BASSINET, Mme GALATEAU.

VIII DESIGNATIONS DANS DIVERSES COMMISSIONS

A - Commission d'appels d'offres :

Composition : le Maire, 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants

Ont été élus :

- titulaires : M. PAUCARD, M. GIRAULT, M. RYSER, M. CARRE, M. FIET
- suppléants : Mlle MOLLIERES, M. FRANÇOIS, M. FLAMME, M. LAURENT, M. VINCENT.

B - Commission de délégation de service public

Composition : le Maire, 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants

Ont été élus :

- titulaires : M. PAUCARD, M. GIRAULT, M. RYSER, M. MANONVILLER, M. VINCENT
- suppléants : Mlle MOLLIERES, M. FRANÇOIS, M. CARRE, M. MILLOTTE, Mme FINOT-FREBAULT

D - Conseil communal de prévention de la délinquance

Composition : le Maire, 7 représentants

Ont été élus : M. SAINT-MARTIN, Mlle MASSET, Mme BLANCO, Mme BERNIER, M. LAURENT, M. HAINAUT, M. VINCENT

XI DESIGNATIONS DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du C.G.C.T. et des textes régissant ces organismes (article L 2121-33).

A - Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Le Maire propose de fixer à 8 le nombre de membres du Conseil Municipal siégeant au sein de l'assemblée du CCAS, membres qui siégeront à parité avec les membres que désignera le Maire sur propositions des Associations.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Les membres élus sont : Mlle BORDAS, M. MANONVILLER, Mme GASTAUD, Mme KIM, M. FLAMME, Mme BILLARD, Mme MERGUI-CHICHE, Mme BRAIDOTTI.

B - Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles

Composition : Le Maire, président de droit, 10 autres délégués du Conseil Municipal et 11 autres membres élus par l'Assemblée générale.

Ont été élus : Mlle FAVRA, Mme GIBERT Muriel, Mme GASTAUD, M. MANONVILLER, Mme BLANCO, M. TRIQUET, Mme BILLARD, Mme GIBERT Nicole, Mme LASSERRE, Mme BRAIDOTTI.

C - Conseil d'Administration de l'Office public d'HLM :

Composition : 5 délégués (Conseillers ou non, non-locataires de l'office), 5 membres désignés par le préfet, 3 membres élus par les locataires, 2 membres désignés par les organismes sociaux.

Ont été élus : M. VIROL, Mlle MOLIERES, M. FLAMME, M. FONTENAIST, M. FIET.

D - Conseil d'Administration de la Fondation Verdier

Composition : Le Maire, président de droit et 2 délégués du Conseil Municipal. Ont été élus : Mlle BORDAS et M. MILLOTTE

X - DESIGNATIONS DANS LES SOCIETES A PARTICIPATIONS COMMUNALES

A - Conseil d'Administration de la SEMARMONT

Composition : 6 administrateurs

Ont été élus : M. METTON, M. PAUCARD, M. SIMBOZEL, M. RYSER, M. FLAMME, M. BASSINET.

Par ailleurs, le Conseil Municipal autorise M. METTON à exercer la fonction de Président de cette société d'économie mixte.

B - Conseil d'Administration de la Société Anonyme de Crédit Immobilier des Environs de Paris

Composition: 1 administrateur

A été élu : M. VIROL

XI-DESIGNATIONS DANS LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

A - Comité du Syndicat des Eaux d'Ile de France :

Composition : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Ont été élus :

- titulaire : M. TRIQUET
- suppléant : M. CARRE

B - Comité d'Administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France

Composition: 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Ont été élus :

- titulaire : Mme GIBERT
- suppléant : M. FRANÇOIS

C - Comité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication

Composition : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Ont été élus :

- titulaire : M. PAUCARD
- suppléant : M. FRANÇOIS

D - Conseil d'Administration du Syndicat du Cimetière Intercommunal de Cachan, Chevilly Lame, l'Hay-les-Roses, Montrouge et Sceaux

Composition : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants

Ont été élus :

- titulaires : M. MANONVILLER et M. LAURENT
- suppléants : Mme BILLARD et M. FONTENAIST

E - Conseil d'Administration du Syndicat des Communes de la Banlieue de Paris pour le Service Funéraire

Composition : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Ont été élus :

- titulaire : M. MANONVILLER
- suppléant : M. LAURENT

F - Conseil d'Administration du Syndicat Intercommunal des Hauts de Seine pour l'Elimination des Ordures Ménagères (SIELOM)

Composition : 2 délégués

Ont été élus : M. GIRAULT et M. FLAMME

XII DESIGNATIONS DANS LES COMITES CONSULTATIFS MUNICIPAUX

A - Comité consultatif du conservatoire municipal de Musique et de Danse :

Composition : Le Maire, président de droit et 3 délégués du Conseil Municipal

Mme GALATEAU pose sa candidature.

Ont été élus : Mme FAVRE, Mlle MOLIERES, Mme MERGUI-CHICHE

B - Comité consultatif des centres de loisirs

Composition : 6 Conseillers municipaux et 6 personnalités extérieures

Ont été élus : Mme FAVRA, Mme GIBERT Muriel, Mme GASTAUD, Mlle BORDAS, M. SAINT-MARTIN, Mme FINOT-FREBAULT

C - Comité consultatif de la bibliothèque municipale

Composition : 7 représentants de la ville

Mme GALATEAU pose sa candidature.

Ont été élus : Mme FAVRE, Mme GASTAUD, Mlle MOLIERES, Mme BLANCO, Mme GIBERT Nicole, M. HAINAUT, Mme FINOT-FREBAULT

D - Comité consultatif des affaires culturelles et des spectacles

Composition : 10 représentants de la commune

Ont été élus : M. METTON, Mme FAVRE, M. RYSER, Mme BLANCO, M. FLAMME, Mme MERGUI-CHICHE, Mme SOULAIGRE-MANGIAMELI, Mlle MASSET, Mme LASSERRE, Mme BRAIDOTTI

E - Comité de pilotage de l'OPAH du centre ville

Composition : 4 élus de la commune

Ont été élus : Mme FAVRE, Mlle MOLIERES, Mme BERNIER, M. FIET

XIII DESIGNATIONS DANS LES ASSOCIATIONS

A - Club du 3^{ème} âge- "les toujours jeunes de Montrouge"

Représentation de la commune : 1 délégué

A été élue : Mlle BORDAS

B - Comité de gestion du Centre Médico Educatif

Représentation de la commune : Le Maire, président de droit et 2 autres délégués

Ont été élus : Mme BLANCO et Mme GASTAUD

C - Conseil d'Administration du Stade Municipal

Représentation de la Commune : Le Maire, président d'Honneur de droit et 5 autres délégués

Cette élection a été reportée car il semblerait que les statuts du stade municipal aient été modifiés depuis peu.

D - Conseil d'Administration du Cercle Athlétique de Montrouge

Représentation de la commune : Le Maire, délégué de droit, 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants

Ont été élus :

- titulaires : M. SIMBOZEL, m. PAUCARD
- suppléants : M. RYSER, Mlle BORDAS

E - ADETEL (réseau câblé)

Représentation de la commune : 1 délégué

A été élu : M. PAUCARD

XIV DESIGNATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES LYCEES ET COLLEGES

A - Lycée MAURICE GENEVOIX :

Représentation de la commune : 3 titulaires et 3 suppléants

Ont été élus :

- titulaires : Mlle MASSET, Mme MERGUI-CHICHE, M. LAURENT
- suppléants : Mme BLANCO, M. MILLOTTE, M. FONTENAIST

B - Lycée professionnel JEAN MONNET :

Représentation de la commune : 3 titulaires et 3 suppléants

Ont été élus :

- titulaires : M. TRIQUET, M. FONTENAIST, M. BASSINET
- suppléants : M. HAINAUT, Mme MARTIN, M. FIET

C - Collège MAURICE GENE VOIX :

Représentation de la commune : 2 titulaires et 2 suppléants

Ont été élus :

- titulaires : Mme GASTAUD, M. VINCENT
- suppléants : M. SIMBOZEL, Mme BRAIDOTTI

D - Collège du HAUT MESNIL :

Représentation de la commune : 2 titulaires et 2 suppléants

Ont été élus :

- titulaires : Mme MARTIN, M. TRIQUET
- suppléants : M. SAINT-MARTIN, Mlle FAVRA

E - Collège ROBERT DOISNEAU :

Représentation de la commune : 3 titulaires et 3 suppléants

Ont été élus :

- titulaires : M. FRANÇOIS, Mme KIM, M. FLAMME
- suppléants : M. VIROL, Mlle MASSET, M. LAURENT

XV DESIGNATIONS DANS LES CONSEILS D'ETABLISSEMENT DE PERSONNES AGEES

A - Conseil d'Etablissement de la résidence pour personnes âgées rue Gabriel Péri :

Représentation de la commune : 1 représentant avec voix consultative

A été élue : Mlle BORDAS

B - Conseil d'Etablissement de la résidence pour personnes âgées rue de la Vanne :

Représentation de la commune : 1 représentant avec voix consultative

A été élu : M. MANONVILLER

XVI CONFIRMATION D'UN EMPLOI DE COLLABORATEUR DE CABINET

Le Maire propose que conformément à l'article 110 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et pour répondre aux besoins du Cabinet du Maire, il soit confirmé la création du poste de collaborateur existant, à savoir celui de Directeur de Cabinet.

Proposition adoptée à l'unanimité (abstention du groupe socialiste, communiste et du MNR)

XVII QUESTIONS DIVERSES

- Subvention en faveur de l'association Montrouge Service :

Le Maire présente le rapport suivant :

L'association Montrouge Service, nouvellement créée, propose de mettre en place un service de livraison à domicile des achats effectués auprès des commerçants de Montrouge. Ce projet a pour objectifs d'offrir aux Montrougiens un service utile et efficace, mais aussi de permettre aux commerçants de fidéliser et d'augmenter leur clientèle.

Il est demandé d'accorder une subvention de 150 000 francs à cette association afin de couvrir une partie des frais de fonctionnement engendrés par ce nouveau service.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une association d'insertion semblable à celle qui existe à Versailles. Elle permettra d'offrir un service équivalent à celui offert par les grandes surfaces.

M BASSINET précise qu'il ne se prononcera pas sur ce dossier car selon lui le dossier présenté par l'association est incomplet, il manque notamment un budget prévisionnel.

Le Maire répond qu'il dispose d'un récépissé de la sous-préfecture et que cette association a besoin de cette subvention pour démarrer et sans tarder.

M. VINCENT comprend la nécessité que ce service démarre au plus tôt mais ajoute que toute demande de subvention doit être accompagnée d'éléments, ce qui ne lui semble pas être le cas.

Le Maire répète que le dossier est complet, une étude a été faite ainsi qu'un budget prévisionnel.

M. FIET précise qu'il s'est déplacé en Mairie avec Mme FINOT-FREBAULT et qu'il n'a eu qu'une connaissance orale du dossier.

Le Maire répond que le dossier papier était bien à sa disposition et qu'il n'avait qu'à en demander communication.

M. SIMBOZEL propose au groupe de la gauche plurielle de consulter ce dossier pendant quelques minutes avant de définitivement rejeter ce dossier.

Subvention accordée à l'unanimité, abstention de la gauche plurielle et non participation de Mme BLANCO.

- Subvention en faveur de l'association Montrouge Commerce :

L'association Montrouge Commerce souhaite organiser du 24 mars au 31 mars 2001, dans le cadre de la fête du printemps, une dizaine commerciale, avec des défilés de chars, d'enfants et de musiciens. Elle sollicite pour cela une subvention de 75 000 francs afin de financer l'organisation et la publicité de cette manifestation.

Pour les mêmes motifs, les élus de la gauche plurielle s'abstiennent sur cette question. La subvention est accordée à l'unanimité.

La séance est levée à 13 heures 10 minutes